

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2024 - 2025

Diplôme d'Etat
d'infirmier en pratique avancée

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 08/07/2024
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 10/09/2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

Introduction

Le métier d'infirmier en Pratique Avancée (IPA) constitue un « métier intermédiaire », en référence à la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (Titre III, article 119). L'IPA dispose de compétences élargies relevant du champ médical et d'une expertise dans le métier socle, dans les rôles suivants : la clinique, le conseil, la consultation, l'éducation, le leadership, la recherche. Il exerce au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en établissement de santé ou en maison de santé et participe à la coordination des parcours de soins ; il suit des patients qui lui ont été confiés par un médecin, avec l'accord du patient, dans le cadre d'un protocole d'organisation. Il est autorisé à exercer en pratique avancée dans le domaine de mention pour lequel il est qualifié. Les domaines de mentions possibles sont : Pathologies chroniques stabilisées et soins primaires ; Maladies rénales-Dialyse-Transplantation ; Oncologie et hémato-oncologie ; Psychiatrie et santé mentale. Une cinquième mention – Urgences – est ouverte depuis septembre 2023, en réponse à l'évolution des mentions validées dans le JO. L'accréditation par le MESRI est effective au titre de l'Arrêté du 26-6-2023¹.

La formation a été ouverte à l'UCA en octobre 2019, à l'UFR de Médecine et des professions paramédicales. Elle est sanctionnée par un diplôme d'Etat conférant le grade Master.

Organisation de la formation

Responsables pédagogiques de la formation :

- Pr Pierre Michel LLORCA, Pierre.LLORCA@uca.fr
- Florence POLICARD, PhD, MCU 92, Florence.POLICARD@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours : *DE Infirmier en pratique avancée – 1^{ère} année*
- Contact référent : POLICARD Florence Florence.POLICARD@uca.fr
- Parcours : *DE Infirmier en pratique avancée – 2^{ème} année – Mention Psychiatrie santé mentale*
- Contact référents : POLICARD Florence Florence.POLICARD@uca.fr
et Amandine BAUJARD AMANDINE.BAUJARD@ahsm.fr

Contact en scolarité :

de-ipa.medecine@uca.fr

Assiduité aux enseignements

- L'assiduité à toutes les activités pédagogiques en séminaire régional et local est obligatoire. La présence est contrôlée par émargement de l'étudiant sur une feuille de présence au début de chaque cours (que l'étudiant soit ou non stagiaire de la Formation Continue)
- La composante ne distingue pas les absences justifiées des absences non justifiées. Un pourcentage d'absence aux séminaires régionaux et locaux supérieur à 60% du temps total

¹ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/2023/Hebdo29/ESRS2317852A>

d'enseignement présentiel ne permet pas à l'étudiant de se présenter aux épreuves de l'examen terminal. L'étudiant sera déclaré défaillant et bénéficiera d'une deuxième session.

- En cas de non rendu d'un travail demandé, l'étudiant sera déclaré défaillant et bénéficiera d'une deuxième session.

Stages

En première année (DE1), l'étudiant réalise un stage d'une durée de deux mois (huit semaines ou deux fois quatre semaines), soit 280 heures. Le stage se déroule pendant les périodes s'étalant du 10 mars au 4 avril et du 14 avril au 16 mai 2025.

En deuxième année (DE2), l'étudiant réalise un stage d'une durée de quatre mois, soit 560 heures. Ce stage peut être réalisé sur un seul site sur seize semaines, ou bien découpé en deux périodes (2 x 8 semaines, ou bien 4 semaines + 12 semaines). Dans ce cas, il est réalisé sur deux terrains de stage différents, dont l'un peut être l'établissement d'origine de l'étudiant ou celui de l'implantation future de son exercice en pratique avancée. Le stage se déroule pendant les périodes s'étalant du 27 janvier au 21 mars et du 31 mars au 6 juin 2025.

Absence en stage : L'étudiant informe le maître de stage, le service scolarité et le référent pédagogique de la durée de son absence. Il n'y a pas de distinction entre absence justifiée et absence non justifiée. La durée totale des absences est renseignée par le maître de stage sur le document d'évaluation. L'absence en stage est tolérée dans la limite de 10% du temps total du stage. Au-delà, l'étudiant devra réaliser un complément de stage dont la durée sera déterminée par l'équipe pédagogique. Si le complément de stage ne peut être réalisé avant le jury de session 1, l'étudiant sera déclaré défaillant ; le complément de stage devra être réalisé avant la session 2. Si la durée de stage de complément ne permet pas sa réalisation avant la date du jury de session 2, l'étudiant devra redoubler son année.

Référents stages : Pr Pierre-Michel LLORCA et Mme Florence POLICARD

Évaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu

La présence aux enseignements (TD) donnant lieu à un contrôle continu est obligatoire. En cas d'absence, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable de cet enseignement ou auprès du bureau de la scolarité. Si ce justificatif est accepté, la moyenne sera calculée avec les notes des séances effectivement réalisées.

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « défaillant », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session.

Accès à la salle d'examen

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est accordé au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen-Directeur décidera de la suite à donner.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Modalités de compensation

Conformément à l'Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, il n'y a pas de compensation entre UE, ni de compensation entre UE et stage.

Les évaluations comprennent :

- des évaluations continues (EvC) au S1, S2 et S3 s'appuyant sur des QCM, des dossiers progressifs, des exercices en ligne, des travaux personnels individuels ou collectifs écrits ou oraux, etc...
- une évaluation terminale (EvT) sur table et/ou s'appuyant sur un travail personnel ou collectif écrit ou oral.
- en semestre 4, l'UE mémoire est sanctionnée par le mémoire de fin d'étude et sa soutenance orale.
- L'UE Stage (S2 et S4) est validée par un travail écrit et le bilan des compétences acquises.

Les EvC comptent pour 40% et l'EvT pour 60% de l'évaluation finale.

Une unité d'enseignement est acquise :

- Dès lors que la moyenne des éléments constitutifs qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20 ; elle est alors définitivement acquise et capitalisée.
- Chaque UE comporte deux sessions d'examen.

Un semestre est validé :

- Dès lors que l'apprenant valide chacune des UE qui le composent.
- La validation du stage du semestre 2 doit être obtenue pour valider l'année du DE1.
- La validation du stage du semestre 4 doit être effective pour l'obtention du Diplôme d'Etat.

Passage en DE2 :

- L'admission en DE2 est de droit après validation des deux semestres de la première année.
- Si un apprenant a obtenu au moins 48 ECTS, le jury peut l'autoriser à passer en DE2. Il devra valider les UE manquantes en DE2.
- En dessous de 48 ECTS, il doit redoubler, les ECTS acquis étant capitalisés.
- Les apprenants ayant obtenu moins de 30 ECTS au terme du S1 et S2 pourront être autorisés à refaire la première année après avis de l'équipe pédagogique.

Commission du Diplôme d'Etat :

« Le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des enseignements, des stages et soutenu avec succès le mémoire de fin de formation » (cf. Code de l'éducation, Art. D. 636-81). Le Jury du Diplôme d'Etat délibère à la fin de l'année DE2 pour l'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée. En cas d'ajournement, l'étudiant peut représenter les UE manquantes ou refaire le stage S4.

Maquettes de la formation :

Il s'agit d'un dispositif impliquant les cinq UFR de Médecine de la région Auvergne-Rhône-Alpes. La coordination générale de la formation est assurée depuis le 1^{er} septembre 2023 par le binôme P.M. Llorca et F. Policard, de l'université Clermont-Auvergne. Cette organisation mutualisée permet de proposer une offre de formation pour les cinq mentions. Les étudiants s'inscrivent administrativement dans la composante de leur choix et se déterminent sur leur choix de mention en fin de première année. Ils rejoignent alors la composante qui enseigne la mention choisie pour la deuxième année (DE2) :

UFR Médecine	UCA	UJM St-Etienne	Université Lyon Est et Sud	UGA Grenoble
Mention enseignée en DE2 IPA	Psychiatrie et santé mentale	Maladies rénales	Oncologie et hématologie	Pathologies chroniques stabilisées
		Urgences	Urgences	
		Pathologies chroniques stabilisées		

En 2024, la mention Pathologies Chroniques stabilisées et Soins Primaires est dédoublée en raison de la forte demande pour cette mention. C'est l'Université Jean Monet (UJM, St-Etienne) qui assurera l'enseignement de cette mention en collaboration avec l'Université Grenoble Alpes (UGA). Les étudiants clermontois qui choisissent cette mention en 2^{ème} année sont donc dirigés vers l'UJM, sauf demande particulière. La régulation des effectifs est réalisée par la coordination régionale.

La formation a été ouverte en octobre 2019, en référence à l'Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée. Les UE et le nombre de crédits affecté à chaque UE est conforme au cadre réglementaire :

DE 2 Mention	Semestre 3	ECTS	Semestre 4	ECTS
	UE 1-Clinique	14	UE 6-Mémoire	6
	UE 2-Bases fondamentales	6	UE 7-Stage	24
	UE 3-Parcours de santé	4		
	UE 4-Anglais	3		
	UE 5-Recherche	3		

Le calendrier des séminaires régionaux est déterminé par la coordination régionale. Les composantes ont ensuite toute latitude pour organiser le calendrier de leurs séminaires locaux, en cohérence et dans le respect du calendrier des épreuves d'évaluation communes aux quatre composantes.

En DE1, les épreuves d'évaluation sont pour une part, communes aux quatre composantes pour les UE mutualisées, et pour l'autre part, propres au dispositif local. Les épreuves d'évaluation communes sont réalisées en présentiel³. Lorsqu'il s'agit d'épreuves de contrôle de connaissances (sur tablettes, *via* UNESS Evaluations), elles ont lieu en dehors des semaines de séminaire. Lorsqu'il s'agit d'épreuves propres au dispositif local (contrôle continu ou examen terminal), elles peuvent avoir lieu en présentiel ou à distance via Moodle, sur les périodes de séminaire local ou en dehors.

Enseignements en présentiel :

La maquette prévoit **quatre séminaires régionaux (SR)**, regroupant les quatre promotions d'étudiants, soit un SR sur chaque site universitaire AuRA. Chacune des composantes prend en charge l'organisation d'un séminaire régional. Chaque séminaire comprend des enseignements relatifs à l'UE Clinique (semestre 1 et semestre 2), en lien avec une des mentions enseignées et, le cas échéant, des contenus plus transverses (pharmacologie, examen clinique, etc.). Chaque SR comprend en outre des enseignements d'une autre UE, dont la faculté organisatrice est pilote régional en termes d'ingénierie pédagogique ; ces UE sont dites « mutualisées ». Les responsabilités sont réparties comme suit :

- SR1 : Université Clermont Auvergne (*semaine 37*) : UE Clinique *mention Psychiatrie-Santé mentale (PSM)* et UE Sciences infirmières et pratique avancée ;
- SR2 : Université Jean Monnet (Saint-Etienne) (*semaine 41*) : UE Clinique *mention Maladies rénales-Dialyse-Transplantation (MRDT)* et UE Responsabilité-Législation-Ethique-Déontologie ;
- SR3 : Université de Lyon (*semaines 47 et 3*) : UE Clinique *mention Oncologie-Hémato-oncologie (OH)*, UE clinique *Urgences* et UE Formation et analyse des pratiques professionnelles ;
- SR4 : Université Grenoble Alpes (*semaine 7*) : UE Clinique *mention Pathologies chroniques stabilisées et soins primaires (PCSSP)* et UE Santé publique.

Outre le pilotage par une composante, toutes les UE sont cogérées dans chaque faculté par un binôme local médecin-infirmière, travaillant en collaboration avec ses homologues des autres sites universitaires.

Les séminaires régionaux représentent 3 à 5 jours de présentiel.

La maquette prévoit des **séminaires locaux (SL)**, en alternance avec les séminaires régionaux.

Concernant les UE Clinique et les UE « mutualisées », des enseignements complémentaires en présentiel sont réalisés dans le cadre des séminaires locaux. Ainsi, des cours magistraux, des séances de travaux dirigés et de travaux pratiques, des tables rondes avec des professionnels, etc., sont organisés par chaque binôme référent local de l'UE, à partir des recommandations pédagogiques de la composante pilote de l'UE concernée.

Les séminaires locaux comportent en outre les enseignements présentiels des UE « non mutualisées » :

- En semestre 1 : l'UE Méthodes de travail et l'UE Anglais ;

³ Sauf contraintes sanitaires imposant des modalités distancielles

- En semestre 2 : l'UE Recherche.

Les séminaires locaux représentent chacun 5 jours de présentiel.

Enseignements à distance

Des enseignements sont dispensés, à distance et dans les périodes inter-séminaires, dans un format « capsule⁴ » : ces ressources sont accessibles aux étudiants *via* la plateforme UNESS Formation, lorsqu'il s'agit de cours mutualisés pour les quatre promotions, ou *via* la plateforme Moodle lorsqu'il s'agit de cours produits et dispensés par la composante UCA et destinés aux seuls étudiants clermontois.

Des activités pédagogiques complémentaires de type quizz, wiki, étude de documents, vidéo, etc., peuvent être proposées aux étudiants via ces plateformes. Il s'agit alors de travaux personnels ou collaboratifs. Ces travaux sont gérés en autonomie par les étudiants, et peuvent être ponctuellement guidés par les enseignants. Certaines de ces productions étudiantes, sous forme d'exposés oraux présentés en séminaire local, ont valeur d'enseignement pour l'ensemble de la promotion.

Le stage :

La maquette prévoit deux mois de stage en première année, au cours du semestre 2. Le stage est réalisé dans une structure différente de celle d'origine de l'étudiant. Le stage dure huit semaines. Il peut être divisé en deux périodes de quatre semaines ; il est alors réalisé dans deux structures ou unités de soins différentes. Le terrain de stage est choisi par l'étudiant dans une liste de terrains partenaires, établie par l'UCA, ou démarché personnellement, avec l'accord de l'équipe pédagogique.

La période de stage est séparée par une semaine de séminaire présentiel, dans une perspective d'alternance intégrative (retours d'expériences et projection en pratique avancée ; analyse des pratiques professionnelles ; méthodologie de projet ; démarche qualité ; développement du leadership clinique).

Les modalités pédagogiques dans les différentes UE :

Nous présentons ici les modalités pédagogiques pour l'année 2024-2025⁵.

La formation conduisant au métier d'infirmier en pratique avancée s'inscrit dans une approche par compétences et vise à outiller l'étudiant pour qu'il soit en mesure :

- de promouvoir la santé des personnes et des communautés dans une perspective d'autonomie et d'*empowerment* pour la personne soignée,
- de comprendre les enjeux du développement et de l'implantation de la pratique avancée infirmière,
- d'assumer une prise de responsabilités élargies,
- de développer un leadership clinique infirmier dans un mode d'exercice interprofessionnel,
- de prendre des décisions éclairées et argumentées,
- de favoriser le développement de pratiques fondées sur des données probantes et de participer à la construction de la discipline Sciences infirmières.

⁴ Une capsule est production orale ou audiovisuelle qui traite, de manière condensée et structurée, d'un sujet, d'une notion ou d'un thème donné. Sa durée est généralement d'une trentaine de minutes.

⁵ Voir en annexe, la répartition des différentes modalités pédagogiques et l'estimation de leur volume horaire

Dans cette perspective, l'équipe pédagogique prône une pédagogie active, visant l'acquisition et le renforcement de connaissances théoriques, la consolidation et le développement des savoirs méthodologiques, la construction d'une posture réflexive et éthique et le développement du leadership. Les compétences visées sont des compétences cliniques, des compétences pédagogiques, des compétences organisationnelles et collaboratives, et des compétences méthodologiques.

Les modalités pédagogiques se présentent sous différents formats, impliquant la participation d'un ou de plusieurs enseignants, dans une approche résolument pluridisciplinaire, ce qui implique des coanimations de séances en binôme d'experts (médecin-IDE ou IPA, ou psychologue, etc.) et des tables rondes avec différents experts invités. D'autres modalités pédagogiques s'appuient sur l'implication des étudiants eux-mêmes dans la production d'exposés oraux ou de ressources pédagogiques (Wiki) qui auront valeur d'enseignement pour la promotion ; ces productions bénéficient d'un encadrement et/ou d'un feedback de la part des enseignants. Le tableau 1 ci-après présente les différentes modalités pédagogiques mises en œuvre :

Nature des modalités pédagogiques		Commentaires
Cours magistraux	Cours <i>ex-cathedra</i>	Essentiellement lors des séminaires régionaux (SR n°1 pour UCA) Ponctuellement lors des séminaires locaux
	Capsules (ressources numériques)	Production destinée à l'ensemble des promotions : déposée sur UNESS Formation, assortie d'un syllabus Production destinée à la promotion clermontoise : déposée sur Moodle assortie d'objectifs d'apprentissage et/ou d'un syllabus
Travaux dirigés	Format « traditionnel »	Animation par un enseignant
	Classe inversée	Présentation de synthèse d'un sujet par les étudiants à partir de cours en ligne dispensés via la plateforme ; interactions à partir d'études de cas et apports complémentaires par l'enseignant
	Etudes de cas cliniques ou concertations entre pairs	Animation par un enseignant ou coanimation par un binôme d'expert (médecin et infirmière ou IPA ou psychologue, etc.), avec ou sans sous-groupes
	Analyse des pratiques	Groupe d'analyse de pratiques professionnelles animé par un psychologue (en 1/2 ou 1/3 de promotion) ; Retour d'expériences de stage (en 1/2 ou 1/3 de promotion)
	Simulation de consultation patient avec débriefing	Nécessite la coanimation par un binôme enseignant médecin-infirmier, ainsi que la participation d'un comédien formé ; en 1/2 ou 1/3 de promotion)
Travaux pratiques	TP	Examen clinique ; auscultation (coanimation médecin-IPA) ; Simulation procédurale
Travaux personnels et collaboratifs guidés (TPG)	Soutien méthodologique ; feedback formatif	Accompagnement méthodologique par un enseignant ou un intervenant extérieur Régulation Wikipa (sur UNESS Formation) : feedback formatif Feedback formatif sur Activités via Moodle (tests, quizz, conception de guide d'entretien, etc.)
Encadrement et suivi des stages		Accompagnement projet de stage ; feedback formatif sur les productions ; visite de stage
Direction de mémoire		Accompagnement pédagogique individuel par un infirmier titulaire d'un master ou d'un doctorat, ou d'un IPA, ou d'un infirmier cadre de santé ou cadre supérieur de santé ayant une expérience en recherche ; guidances collectives en sous-groupe
Tables rondes		Séances thématiques regroupant différents acteurs de santé qui viennent témoigner de leur expérience et échanger avec les étudiants

Tableau 1 : Modalités pédagogiques et leurs caractéristiques

Modalités de contrôle des connaissances : Diplôme d'Etat infirmier en pratique avancée – 1^{ère} année

Semestre 1 :

	Crédits de l'UE	Coeff UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			Évaluation initiale / 1 ^{ère} session					RSE avec aménagement des examens			2 ^{ème} session		
			Type contrôle	% EvC/EvT	Nb épr.	Nature épr.	Durée épr.	Nb épr.	Nature épr.	Durée épr.	Nb épr.	Nature épr.	Durée épr.
UE 1 : CLINIQUE	15	5	EvC EvT	0/ 100**	2 1	E ; A E	***						
UE 2 : SCIENCES INFIRMIERES ET PRATIQUES AVANCEES	6	2	EvC EvT	40 60	2 1	A ; O* M	Remise dossier						
UE 3 : RESPONSABILITE-ETHIQUE-LEGISLATION-DEONTOLOGIE	3	1	EvC EvT	0/ 100**	2 1	E E	***						
UE 4 : METHODES DE TRAVAIL	3	1	EvC EvT	40 60	2 1	A E	Remise dossier						
UE 5 : ANGLAIS	3	1	EvC EvT	40 60	2 1	O E							

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

- A : Pour le contrôle continu des différentes UE, l'évaluation porte sur la participation active aux travaux en présentiel et/ou à distance (exercices en ligne, quizz, exposé oral individuel ou en groupe, ou remise d'un dossier personnel ou collectif, ...).
- * : épreuve réalisée en binôme ou en groupe restreint
- ** : Décision de la coordination régionale (dossier CNESER juillet 2022) : suppression de la part 40% des contrôles continus pour les épreuves mutualisées en région, certaines composantes n'en organisant pas.

- *** Chaque épreuve écrite de contrôle continu des connaissances (QCM, QROC) dure entre 20 minutes et 1 heure pour chacune des UE concernées. L'examen terminal est commun aux UE « mutualisées » et dure 3 heures. Il concerne les UE Clinique S1 et S2, l'UE Responsabilité-Ethique-Législation-Déontologie, l'UE Santé publique et l'UE Formation & Analyse des pratiques.
- ****RSE : même durée que l'épreuve initiale.

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			Évaluation initiale / 1 ^{ère} session					RSE avec aménagement des examens			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 6 : CLINIQUE	6	2	EvC EvT	0/ 100	2 1	E E	***	1	E	****	1	E	***
UE 7 : SANTE PUBLIQUE	6	2	EvC EvT	0/ 100	2 1	E E	***	1	E	****	1	E	***
UE 8 : FORMATION ET ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	6	2	EvC EvT	0/ 100**	2 1	E	***	1	E	****	1	E	***
UE 9 : RECHERCHE	6	2	EvC EvT	40 60	2 1	E E	1h Dossier	1	E	**** Dossier	1	E	1h
UE 10 : STAGE	6	2	EvC EvT	40 60	2 1	E M***						E M**	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

- A : idem semestre 1 ; * : épreuve réalisée en binôme ou en groupe restreint
- ** : Décision de la coordination régionale (dossier CNESER juillet 2022) : suppression de la part 40% des contrôles continus pour les épreuves mutualisées de l'UE Clinique S2, de l'UE Santé publique et de l'UE Formation et APP (décision en coordination régionale mars 2024).
- *** ET des UE mutualisées : voir page précédente
- ****RSE : même durée que l'épreuve initiale. M** Le stage DE1 donne lieu à un rapport de stage écrit, présenté par l'étudiant. La validation du stage comprend l'évaluation du rapport de stage (40%) et le bilan du maître de stage (60%).

d'éducation à la santé mentale et d'éducation thérapeutique, la formation des pairs et l'évaluation des pratiques professionnelles, et l'intégration des données issues de la recherche dans les pratiques de soins. Deux autres UE, s'inscrivant dans le prolongement des enseignements dispensés en première année, complètent le dispositif en s'articulant aux enseignements ciblés sur le domaine de la mention : UE Recherche et UE Anglais. Le semestre 4 comprend l'UE stage et l'UE Mémoire. Ce dernier répond au cahier des charges de l'Arrêté du 18 juillet 2018. Le mémoire porte sur une problématique reflétant un aspect de l'exercice professionnel en pratique avancée, en lien avec les compétences de l'IPA et son champ d'activité. L'étudiant bénéficie d'un accompagnement par un directeur de mémoire.

Enseignements à distance

Les ressources numériques sont déposées sur la plateforme Moodle UCA. Les capsules de cours sont, soit des productions locales, soit des ressources produites par le Collège National des Universitaires en Psychiatrie (CNUP), à destination des formations IPA mention PSM sur le territoire national, selon un principe de contribution-mutualisation. Plusieurs membres de l'équipe pédagogique DE2 IPA AuRA contribuent à ces productions. Comme en première année, des activités pédagogiques complémentaires de type quizz, étude de documents, vidéo, etc., peuvent être proposées aux étudiants *via* Moodle. Il s'agit alors de travaux personnels ou collaboratifs. Ces travaux sont gérés en autonomie par les étudiants, et peuvent être ponctuellement guidés par les enseignants et faire l'objet de feedback formatifs. Certaines de ces productions étudiantes, sous forme d'exposés oraux présentés en séminaire local, ont valeur d'enseignement pour l'ensemble de la promotion ; ils sont valorisés au titre du contrôle continu des connaissances.

Le stage :

La maquette prévoit quatre mois de stage en deuxième année, au cours du semestre 4. Le stage de fin de formation a une visée professionnalisante. Il doit notamment permettre à l'étudiant d'approfondir le développement de ses compétences cliniques et de son leadership. Le stage est divisé en deux périodes de 8 semaines (période 1 et 2). Si c'est possible, le stage est réalisé pour moitié dans la structure d'exercice futur, afin de construire les fondements de l'implantation de la pratique avancée et de développer un réseau intra et extrahospitalier. L'autre partie du stage est réalisée dans un établissement de soins différent de celui d'origine de l'étudiant, en santé mentale et/ou psychiatrie. L'un des maîtres de stage ou tuteur, pour chaque période, est nécessairement un médecin psychiatre. Le terrain de stage est démarché par l'étudiant en fonction de son projet professionnel ; le choix du stage est soumis à validation de l'équipe pédagogique sur la base d'un projet de stage rédigé. Compte-tenu des travaux à réaliser dans le cadre de l'évaluation continue du stage, il est souhaitable – mais non imposé – de réaliser le stage dans la structure d'implantation future sur la période 2.

Les deux périodes de stage sont séparées par une semaine de séminaire présentiel, dans une perspective d'alternance intégrative (retours d'expériences ; analyse des pratiques professionnelles ; coordination des parcours de soins ; démarche qualité ; développement du leadership clinique). A la fin du stage, un autre temps de retours d'expériences et d'analyse des pratiques est programmé. Un entretien de fin de stage avec l'équipe pédagogique est organisé afin d'évaluer les acquisitions et la réflexivité de l'étudiant.

Jury du diplôme d'Etat :

Le jury final du Diplôme d'Etat se réunit en juillet 2025. Un deuxième jury a lieu fin octobre 2025 pour la session 2.

Modalités de contrôle des connaissances : Diplôme d'Etat infirmier en pratique avancée – 2^{ème} année

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			Évaluation initiale / 1 ^{ère} session					RSE avec aménagement des examens			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : CLINIQUE	14	5	EvC EvT	40 60	2 1	E E	1h	1	E	***	1	E	1h
UE 2 : BASES FONDAMENTALES	6	2	EvC EvT	40 60	2 1	O* A	20' Dossier	1	M	Dossier	1	M	20' Dossier
UE 3 : PARCOURS DE SANTE	4	1	EvC EvT	40 60	2 1	A* O*/A	Remise dossier	1	O	***	1	O*/A	20'
UE 4 : RECHERCHE	3	1	EvC EvT	40 60	2 1	A A	Remise dossier	1	E	Remise dossier	1	E	Remise dossier
UE 5 : ANGLAIS	3	1	EvC EvT	40 60	1 2	A O ; E	20'	1	E	20'	1	E	20'

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

- A : Pour le contrôle continu ou pour l'examen terminal des différentes UE, l'évaluation porte sur la réalisation de travaux individuels et/ou collectif, en présentiel et/ou à distance (exercices en ligne, quizz, exposé oral individuel ou en groupe, ou remise d'un dossier personnel ou collectif, ...).
- * : épreuve en binôme ou en groupe restreint
- ***RSE : même durée que l'épreuve initiale

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			Évaluation initiale / 1 ^{ère} session					RSE avec aménagement des examens			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 6 : MEMOIRE	6	4	EvT		1 1	M O	1h	1	M O	1h	1	M O	1h
UE 10 : STAGE	24	6	EvC EvT	40 60	2 1	O* M**	Remise dossier					A M**	Remise dossier

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

- L'UE Mémoire comprend la rédaction d'un mémoire de fin d'études (M) et sa soutenance orale (O) ; pas d'épreuve de contrôle continu.
- O* : La note de contrôle continu du stage porte un écrit réflexif en lien avec une projection dans l'exercice professionnel.
- M** La note de stage se fonde sur l'examen du bilan des maîtres de stage, des productions de l'étudiant réalisées au cours du stage à la demande de ses tuteurs ou de sa propre initiative, et de l'entretien de fin de stage avec l'équipe pédagogique. Les bilans de stage des deux périodes sont examinés et une note globale est attribuée par le jury.

ANNEXE : Prévisionnel 2024-25 – Modalités et volume horaire des enseignements

I. DE1 (Tronc commun)

Les tableaux suivants comptabilisent le volume d'heures enseignées (CM présentiel et à distance ; TD ; TP ; partage d'expériences en tables rondes). A titre indicatif, il comprend une estimation du temps de travail individuel et collectif destiné à la production de travaux présentés en séminaire, et valant évaluation normative ou faisant l'objet d'un feedback formatif. Certains temps de travail collaboratif sont programmés au moment des séminaires, mais la plupart de ces travaux sont réalisés en distanciel, hors séminaire⁶.

Semestre 1

1. UE 1. Clinique⁷ :

UE CLINIQUE S1 – 15 ECTS – Contenus enseignés - (pilotage 4 sites)	Volume d'heures
Cours magistraux (SR1⁸, SR2 et SR3 + e-learning) : enseignements ciblés sur la mention Psychiatrie santé mentale ; sur la mention Maladie rénales ; sur la mention Oncologie-Hémato-oncologie ; et sur la mention Urgences : enseignements de contenus transverses (pharmacologie, raisonnement clinique, douleur, ...)	140 h
Travaux Dirigés (SL) : études de cas cliniques en PSM, en MRDT, en oncologie ; études de cas en pharmacologie ; études de cas douleur ; simulation de consultation patient	43h
Travaux pratiques (SL) : examen clinique et auscultation	5h
Modalités d'évaluation : (épreuves communes aux 4 UFR) ET : écrit sur tablette via UNES (QCM)	1h
Total volume horaire	190 heures

2. UE 2. Sciences infirmières et pratiques avancées

UE SI & PA – 6 ECTS – Contenus enseignés – (pilotage UCA)	Volume d'heures
Cours magistraux (SR1 et e-learning) : Origines de la pratique avancée ; Epistémologie des sciences infirmières ; Science et Discipline ; Ethiques du care ; Ecoles de pensée infirmière ; Modèle PEPPA et recommandations pour l'implantation de la PA ; Approche sociologique des relations interprofessionnelles ; sociologie des professions de santé ; les concepts en sciences infirmières ;	30h
Travaux Dirigés : étude des représentations sociales de l'IPA chez les professionnels de santé ; Jeu de rôle IPA et acteurs de santé ; enjeux de la pratique avancée ; Analyse d'une situation à l'aune d'une école de pensée infirmière ; projet professions-écologie-care accompagné par un sociologue des professions (en présentiel et à distance)	25h
Travaux pratiques : Etude de documents (à distance) ; conception d'un WIK'IPA (à distance) ;	13h
Autres : table ronde acteurs de l'implantation de la pratique avancée (SR1)	2h30
Modalités d'évaluation : (épreuves communes aux 4 UFR) - CC : exposé oral en binôme - ET : écrit individuel : remise projet d'implantation de la pratique avancée	30' par binôme

⁶ En plus de ces temps de travail collaboratifs, le temps de travail personnel d'apprentissage et d'intégration des connaissances, ainsi que les recherches et lectures personnelles nécessaires à ce niveau de formation ne sont pas comptabilisés ici.

⁷ Pour rappel, pilotage partagé, chaque composante étant responsable de la production de ressources et de l'organisation des cours d'intervenants pour la mention qu'il enseigne ; pilotage UCA pour le séminaire de rentrée, orientation PSM.

⁸ Pour les contenus pris en charge par l'UCA (mention PSM et certains contenus transverses), la charge des frais d'intervenants sur le SR1 est supportée par l'UCA.

Total volume horaire	70 heures
Travaux collaboratifs guidés : co-conception exposé analyse de situation (CC) et projet profession-écologie-care (en binôme ou groupes restreints, à distance ; projet implantation (ET)	20 à 30h (estimation)

3. UE 3. Responsabilité-Ethique-Législation-Déontologie

UE RELD – 3 ECTS – Contenus enseignés – (pilotage St-Etienne)	Volume d'heures
Cours magistraux : (cf. SR2 Université St-Etienne)	7 h (SR2) +
+ SL : Responsabilité autour de la prescription médicale, Modalités d'installation IPA, Relation avec les instances, Législation ; Droit public, droit privé ; Ordre infirmier	18h (capsule + TD)
+ capsules St Etienne : principes généraux, instances, comité d'éthique, législation, secret professionnel, démarche éthique, pluridisciplinarité, interdisciplinarité, déontologie, responsabilité	2h en capsules
Travaux Dirigés : référentiel activités et compétences de l'IPA ; IPA et prescription ; responsabilité professionnelle de l'IPA ; études de cas et éthique ; ...	12h
Modalités d'évaluation : (<i>épreuves communes aux 4 UFR</i>)	20' x 2
ET : écrit sur tablette via UNES (QCM)	
Total volume horaire	40 heures

4. UE 4. Langue vivante (Anglais)

UE Anglais – 3 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Travaux Dirigés : cours et exercices en présentiel et à distance	18h30
Modalités d'évaluation :	20' + 1h
- CC : oral - ET : écrit	
Total volume horaire	20 heures
Travaux personnels ou collaboratifs guidés : étude de documents ; vidéo ; exercices en ligne préparatoires aux TD	20h (estimation)

5. UE 5. Méthodes de travail

UE Méthodes de travail – 3 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Cours magistraux : Apprentissage et mémoire ; Cartes conceptuelles ; E-santé ; Protection des données sensibles ; Les compétences informationnelles ; outils connectés en santé ; télémédecine	8h
Travaux Dirigés : Recherche avancée sur les BDD ; PubMed ; Zotero ; Méthodologie recherche documentaire (e-learning et présentiel)	20h
Modalités d'évaluation :	20' + 1h
- CC : QCM - ET : écrit (bibliographie avec Zotero)	
Total volume horaire	30h
Travaux personnels ou collaboratifs guidés : étude de documents, bibliographie (ET)	15 à 20 h (estim.)

Semestre 2

1. UE 6. Clinique

UE CLINIQUE S2 – 6 ECTS – Contenus enseignés - (pilotage 4 sites)	Volume d'heures
Cours magistraux (SR4 + e-learning) : enseignements ciblés sur la mention PCSSP et Urgences ; enseignements de contenus transverses (pharmacologie, ...)	60 h
Travaux Dirigés (SL) : études de cas cliniques en PCSSP, simulation de consultation patient	15h
Travaux pratiques (SL) : examen clinique (suite)	3h
Modalités d'évaluation : <i>(épreuves communes aux 4 UFR)</i>	1h
ET : écrit sur tablette via UNESS (QCM)	
Total volume horaire	80 heures

2. UE 7. Formation et analyse des pratiques professionnelles

UE F&APP – 6 ECTS – Contenus enseignés - (pilotage Lyon)	Volume d'heures
Cours magistraux (SR3 + e-learning) : EPP, méthodes d'évaluation ; Théories et modèles pédagogiques ; ingénierie pédagogique et ingénierie de formation ; le DPC ; cahier des charges en FPC ; Protocoles et référentiels ; Méthodes d'analyses des causes ; concertations pluridisciplinaires ; expériences d'EPP en cancérologie	30h + capsules
Travaux Dirigés (SL) : conduite d'action de formation ; élaboration d'un cahier des charges ; méthodes pédagogiques ; analyse d'un incident critique	10h
Modalités d'évaluation : <i>(épreuves communes aux 4 UFR)</i>	1h + dossier collectif remis
- CC : écrit en groupe restreint - ET : écrit sur tablette via UNESS (QCM)	
Total volume horaire	40 heures
Travail personnel et collaboratif guidé : Quizz et exercices en ligne avec feedback ; dossier collectif (CC)	5 à 10h (estimation)

3. UE 8. Santé publique (pilotage Grenoble)

UE Santé publique – 6 ECTS – Contenus enseignés - (pilotage Grenoble)	Volume d'heures
Cours magistraux (SR3 + e-learning) : Grands principes de santé publique ; grands principes d'épidémiologie ; parcours de santé ; éducation à la santé ; ETP ; usages numériques et objets connectés au sein des parcours de santé	7h + 30h
Travaux Dirigés (SL) : bilan éducatif ; ETP ; Déterminants de santé ; outils pédagogiques et techniques d'animation d'ateliers d'ETP	12h
Modalités d'évaluation : <i>(épreuves communes aux 4 UFR)</i>	20' x 2
ET : écrit sur tablette via UNESS (QCM)	
Total volume horaire	50 heures
Travail personnel préparatoire au TD : entretien patient (bilan éducatif) ; en stage ou en exercice	10h

4. UE 9. Recherche

UE Recherche – 6 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Cours magistraux (SL + e-learning) : Généralités ; Méthodologie de démarche de recherche ; la preuve en recherche ; EBN ; approches quanti, quali et mixtes ; le pragmatisme ; Les méthodes qualitatives ; les méthodes quantitatives ; la recherche clinique ; aspects éthiques et réglementaires de la recherche sur l'homme ; Techniques d'investigation ; Méthodologie de la LCA ; LCA commentées ; la recherche infirmière	36h
Travaux Dirigés (SL) : Lecture critique d'article ; Méthodologie appliquée	6h
Autres : table ronde expériences de recherche infirmière et acteurs de la recherche	3h
Modalités d'évaluation : • CC : écrit sur Moodle (QCM et QROC) • ET : remise d'un écrit (Analyse critique d'article scientifique)	1h + Dossier
Total volume horaire	50 heures
Travail personnel guidé : Quizz et exercices en ligne avec feedback ;	10h (estimation)

5. UE 10. Stage

Le stage représente 8 semaines sur le terrain, soit **280 heures**.

UE Stage – 6 ECTS	Volume d'heures
Travaux Dirigés (SL) : Analyse des pratiques professionnelles ; retours d'expériences ; méthodologie de projet ;	14h
Modalités d'évaluation : • CC : rapport écrit • ET : bilan de stage	1h par étudiant
Total volume horaire (en séminaire)	15h
Travail individuel en vue du rapport écrit et présentation	15 à 20 h (estimation)

Total du volume d'heures en DE1

Semestre 1	Volume d'heures enseignées (tous formats)	350 heures
	<i>Estimation temps de travail étudiant pour production des travaux demandés⁹</i>	55 à 70h

Semestre 2	Volume d'heures enseignées (tous formats)	235 heures
	<i>Stage</i>	280 heures
	<i>Estimation temps de travail étudiant pour production des travaux demandés¹⁰</i>	40 à 50h

⁹ NB : Pour rappel, le temps de travail personnel ou collaboratif (semestres 1 et 2) a été estimé à titre indicatif. Il ne comprend pas le travail personnel d'apprentissage et d'intégration des connaissances.

¹⁰ Ne comprend pas le temps de production des travaux demandés par les tuteurs de stage.

II. DE2 (mention PSM)

Semestre 3

Les tableaux suivants comptabilisent le volume d'heures enseignées (CM présentiel et à distance ; TD ; TP ; partage d'expériences en tables rondes). A titre indicatif, il comprend une estimation du temps de travail individuel et collectif destiné à la production de travaux présentés en séminaire, et valant évaluation normative ou faisant l'objet d'un feedback formatif. Certains temps de travail collaboratif sont programmés au moment des séminaires, mais la plupart de ces travaux sont réalisés en distanciel, hors séminaire¹¹.

1. UE Clinique S3

UE Clinique – 14 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Cours magistraux (Séminaires + e-learning) : Cours et Capsules CNUP relatives aux processus psychopathologiques, aux pathologies, à la pharmacologie spécifique, aux psychothérapies, aux approches non médicamenteuses, aux examens complémentaires ; ECT ; échelles d'évaluation ; Bonnes pratiques de la prescription médicale ; Risques psychosociaux ; santé mentale au travail ; Droits des patients en psychiatrie ; Contrôle des lieux de privation de liberté ; évaluation fonctionnelle ; TCA ; Psychiatrie de la personne âgée ; Pédopsychiatrie ; ...	35h + Capsules 65h
Travaux Dirigés : études de cas ; raisonnement et examen clinique en psychiatrie ; orientation clinique ; évaluation de la gravité du trouble en addictologie ; évaluation du risque suicidaire et gestion de crise ; Leadership infirmier ; traitements de substitution ...	16h
Autres : études de documents : plan santé mentale, ... (à distance)	2h
Modalités d'évaluation : • CC : Ecrit (QCM - QROC) • ET : Ecrit (QCM et cas cliniques)	1h x 2
Total volume horaire	120 heures

2. UE Bases fondamentales

UE Bases fondamentales – 6 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Cours magistraux (Séminaire + e-learning) : Histoire et organisation de la psychiatrie ; Histoire des pratiques des infirmiers en psychiatrie dans le mouvement des idées ; Raisonnement clinique : approche croisée médicale et infirmière ; Entretien motivationnel ; relation de soins en psychiatrie ; Leadership clinique ; Moindre recours ; alternatives à l'isolement ; plan de crise conjoint et directives anticipées ; intervention précoce ;	16h + capsules 15h
Travaux Dirigés : études de cas ; évaluation fonctionnelle ; entraînement aux habiletés cliniques (jeux de rôle, simulation) : Technique de l'entretien motivationnel ; Psychoéducation ; conduite de groupe d'entraînement des compétences sociales et remédiation cognitive ; formuler un dilemme éthique ; pratique avancée en PSM ; Analyse de situation et école de pensée infirmière ; Collaboration IPA-Pair aidant ; Case management ;	20h
Autres : Tables ronde équipes de soins et autres acteurs de santé ; associations patients et familles ;	8h
Modalités d'évaluation : • CC : Evaluation fonctionnelle ; oral en groupe restreint • ET : écrit individuel	30' oral par groupe + remise dossier
Total volume horaire	70 heures
Travaux individuels et collaboratifs guidés : conception d'un guide d'entretien clinique (avec feedback) ; conception collective de l'exposé (CC)	15 h (estimation)

¹¹ En plus de ces temps de travail collaboratif, le temps de travail personnel d'apprentissage et d'intégration des connaissances, ainsi que les recherches et lectures personnelles nécessaires à ce niveau de formation n'est pas comptabilisé ici.

3. UE Parcours de santé

UE Parcours de santé – 4 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Cours magistraux (Séminaire + e-learning) : parcours de soins en gériopsychiatrie ; parcours de soins en pédopsychiatrie ; parcours de soins en addictologie ; parcours de soins en psychiatrie adultes ; parcours de soins et TCA ; prise en charge somatique des patients psychiatriques ; coordination des parcours de soins ; interprofessionnalité en psychiatrie ; Précarité ; Pédopsychiatrie et réseaux ; PEC à domicile ;	20h
Travaux Dirigés : élaboration de projets de soins coordonnés en psychiatrie	8h
Autres : Tables ronde équipes de soins pluridisciplinaires et autres acteurs du parcours patient ; coordination des parcours de soins et interprofessionnalité	10h
Modalités d'évaluation : • CC : Projet d'éducation à la santé (orientation addictologie) dans une approche populationnelle ; en binôme ; exposé oral • ET : Dossier projet de parcours de soin et sa présentation orale	30' + 2h
Total volume horaire	40 heures
Travaux collaboratifs guidés : élaboration collective des projets en vue de CC et ET	20h (estimation)

4. UE Recherche

UE Recherche S3 – 3 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Cours magistraux (Séminaire + e-learning) : Rappels méthodologiques ; Problématisation et énoncé d'une question de recherche ; Construire un devis d'étude ; échantillonnage ; choisir un outil d'investigation ; méthodes de traitement et d'analyse des données ; devis de recherche clinique ; communication et valorisation de la recherche ; PHRIIP et lettre d'intention ;	9h + 15h capsules
Travaux Dirigés : Méthodologie de la revue de littérature ; construction d'une problématique de recherche ; régulation des travaux étudiants	8h
Autres : Table ronde Recherche paramédicale en psychiatrie et santé mentale	3h
Modalités d'évaluation : • CC : Ecrit individuel • ET : Ecrit individuel	Dossiers personnels à remettre
Total volume horaire	40 heures
Travaux individuels et collaboratifs guidés : quizz (avec feedback formatif) ; guidance projet de recherche (à distance) ; élaboration individuelle des travaux en vue de CC et ET	30h (estimation)

5. UE Langue vivante (Anglais)

UE Anglais – 3 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Travaux Dirigés : exercices en présentiel	8h
Modalités d'évaluation : • CC : oral • ET : écrit	20' + 1h
Total volume horaire	10h
Travaux personnels ou collaboratifs guidés : étude de documents ; vidéo ; exercices en ligne préparatoires aux TD	10h (estimation)

Semestre 4

6. UE Mémoire

UE Mémoire - 6 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
TD : méthodologie ; guidances collectives (en sous-groupes) ; soutenance	10h
Direction de mémoire : le directeur de mémoire est un infirmier titulaire d'un master ou un IPA ou un infirmier cadre de santé ayant une expérience en recherche ; forfait de 10 heures par étudiant	10h
Modalités d'évaluation : Mémoire et sa soutenance orale	Oral : 1h par étudiant
Total volume horaire	21 heures
Travail personnel de réalisation du mémoire	60 à 100h (estimation)

7. UE Stage

Le stage représente 16 semaines sur le terrain, **soit 560 heures**.

UE Stage – 6 ECTS	Volume d'heures
Travaux Dirigés (SL) : Analyse des pratiques professionnelles ; retours d'expériences ; méthodologie fiche de poste et protocole d'organisation ;	14h
Modalités d'évaluation : - CC : Oral - ET : bilan de stage ; travaux et activités réalisés au cours du stage (portfolio)	
Total volume horaire (en séminaire)	14h

Total du volume d'heures en DE2

Semestre 3	Volume d'heures enseignées (tous formats)	280 heures
	<i>Estimation temps de travail étudiant pour production des travaux demandés¹²</i>	<i>65h</i>

Semestre 4	Volume d'heures enseignées (tous formats)	35 heures
	<i>Stage</i>	<i>560 h</i>
	<i>Estimation temps de travail étudiant pour production des travaux demandés¹³</i>	<i>60 à 100h</i>

¹² NB : Pour rappel, le temps de travail personnel ou collaboratif (semestres 3 et 4) a été estimé à titre indicatif. Il ne comprend pas le travail personnel d'apprentissage et d'intégration des connaissances.

¹³ Ne comprend pas le temps de production de travaux demandés par les tuteurs de stage.

Références

Décret n° 2018-629 du 18 juillet 2018 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée

Décret n° 2018-633 du 18 juillet 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

Décret n°2019-836 du 12 août 2019 relatif au DE d'IPA mention psychiatrie et santé mentale

Décret n°2019-835 du 12 août 2019 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée et à sa prise en charge par l'assurance maladie

Arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de santé publique

Arrêté du 12 août 2019 modifiant les annexes de l'arrêté du 18/07/18 fixant les listes permettant l'exercice infirmier...

Arrêté du 18 juillet 2018 fixant la liste des pathologies chroniques stabilisées prévue à l'article R. 4301-2 du code de santé publique

Arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

Arrêté du 12 août 2019 modifiant l'arrêté du 18/07/18 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'IPA

Arrêté du 12 août 2019 relatif à l'enregistrement des IPA auprès de l'ordre des infirmiers

Décret n° 2020-244 du 12 mars 2020 portant statut particulier du corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière

Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044293333>

Décret n° 2021-1384 du 25 octobre 2021 relatif à l'exercice en pratique avancée de la profession d'infirmiers, dans le domaine d'intervention des urgences https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=C4x5V1QKoFB9BhIPt0DxvcWwPPGh_VcZldM8nhzT4n8

Arrêté du 25 octobre 2021 fixant la liste des motifs de recours et des situations cliniques mentionnés à l'article R. 4301-3-1 du code de la santé publique <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044250143>

Arrêté du 11 mars 2022 modifiant les annexes de l'arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de la santé publique <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045358705>